



**RECUEIL**

**DES**

**ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ**  
**ET DE LA LÉGALITÉ**

**N° Spécial**

**07 Février 2020**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**  
**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**  
**N° Spécial DCL du 07 Février 2020**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêté</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE</b>	<b>Page</b>
DCL/BRGE N° 2020-023	05.02.2020	Arrêté préfectoral portant agrément d'un centre de formation de conducteurs de voiture de transport avec chauffeur « ACTION FORMATION JN»	3

DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE

**Arrêté préfectoral DCL/BRGE n° 2020/023 du 05 février 2020 portant agrément  
d'un centre de formation de conducteurs de voiture de transport avec chauffeur  
«ACTION FORMATION JN»**

LE PREFET DES HAUTS DE SEINE  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- Vu le Code des transports et notamment ses articles R. 3120-8-2 et R. 3120-9 ;  
Vu le Code du travail et notamment ses articles L. 6351-1 à L. 6355-24 et R. 6316-1 ;  
Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET en qualité de préfet des Hauts de Seine ;  
Vu l'arrêté du 06 avril 2017 relatif aux programmes et à l'évaluation des épreuves des examens d'accès aux professions de conducteur de taxi et de conducteur de voiture de transport avec chauffeur ;  
Vu l'arrêté du 11 août 2017 relatif à la formation continue des conducteurs de taxi et des conducteurs de voiture de transport avec chauffeur et à la mobilité des conducteurs de taxi ;  
Vu L'arrêté du 11 août 2017 relatif à l'agrément des centres de formation habilités à dispenser la formation initiale et continue des conducteurs de taxi et des conducteurs de voiture de transport avec chauffeur ;  
Vu L'arrêté du 26 mars 2015 relatif aux caractéristiques des véhicules utilisés par les exploitants de voitures de transport avec chauffeur ;  
Vu La demande présentée par la société « ACTION FORMATION JN», représentée par M. BEKKA Jilali ;  
Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Hauts de Seine ;

**ARRÊTE**

ARTICLE 1 : La société « ACTION FORMATION JN» dont le siège se trouve 70 avenue Henri Barbusse au Blanc Mesnil (93150) et représentée par Monsieur BEKKA Jilali, est autorisée à dispenser, sous le n° 20/001, la formation initiale et la formation continue des conducteurs de voiture de transport avec chauffeur.

ARTICLE 2 : La société « ACTION FORMATION JN» dispensera les formations au 149 rue de Gallieni à Boulogne-Billancourt.

ARTICLE 3 : Cet agrément est délivré pour une durée de cinq ans à compter de la date du présent arrêté. La demande de renouvellement devra être présentée deux mois avant l'échéance de l'agrément en cours.

ARTICLE 4 : Toute personne intéressée à la possibilité, dans un délai de deux mois suivant la notification de la présente décision, de saisir le Tribunal administratif de Cergy Pontoise d'un recours contentieux. Dans ce même délai de deux mois, toute personne intéressée peut également saisir le Préfet d'un recours gracieux ou le Ministre compétent d'un recours hiérarchique.

ARTICLE 5 : Le Secrétaire Général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la mention sera insérée au recueil des actes administratifs.

Pour le Préfet et par délégation  
L'Attaché, Chef de bureau

Sébastien MAURICE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet:

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel: [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard: 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet: <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>